



Préavis N° 04/2024

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 26 février 2024

Réf. : 1.10.101.02 / PJ/vp

Rénovation de la desserte forestière du Bois de la Côte – Etapes 2 et 3

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de la séance du conseil communal du 4 avril 2023, ledit conseil a accepté le préavis N°02/2023 relatif à la rénovation des chemins de desserte du Bois de la Côte. Pour mémoire, le bureau d'ingénieur mandaté a estimé le coût total de ces travaux à Fr. 725'000.-- avant subvention cantonale et participation de la commune de Servion.

A ce stade, il convient de relever que les travaux n'ont pas encore débuté, car la Commune est toujours dans l'attente de la décision formelle d'octroi de subventions de la Direction générale de l'environnement (DGE). Pour rappel, La DGE, division forêt, a confirmé que le montant des subventions se monte à 70% (cf entretien du 13.10.2022 entre M. Damien Jordan, inspecteur du 5^{ème} arrondissement, MM. Patrick Emery et Pierre Jordan).

Dans l'intervalle, la Municipalité a examiné les offres relatives au premier tronçon, pour retenir celle de l'entreprise CBF Broyage Sàrl à Montricher, en collaboration avec l'entreprise Daniel Ruch SA à Carrouge. On notera que CBF Broyage Sàrl est spécialisée dans la réfection et l'entretien de chemins forestiers, avec la particularité de fraiser, de broyer, puis de réutiliser un maximum de matériaux sur site, plutôt que d'évacuer l'existant, pour amener ensuite de la nouvelle grave à grands frais. Grâce à cette méthode, elle est à même de nous proposer des conditions particulièrement avantageuses. Ainsi donc, par rapport aux Fr. 264'000.-- estimés initialement pour le premier tronçon, l'offre retenue est chiffrée à Fr. 84'465.85, à laquelle il faut rajouter les prestations d'ingénieur de Fr. 37'500.--.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité est d'avis de réaliser la totalité des travaux nécessaires sur ce territoire en une seule phase. Une nouvelle estimation prudente, basée sur les proportions susmentionnées donne les résultats suivants :

- Phase 2, Fr. 80'000.-- (estimation initiale Fr. 230'000.--) ;
- Phase 3, Fr. 85'000.-- (estimation initiale Fr. 231'000.--).

soit au total Fr. 165'000.--, arrondis à **Fr. 200'000.--** pour faire face à d'éventuels imprévus en cours de travaux.

Sur le plan financier, il est rappelé que les travaux envisagés desservent environ 90 ha de forêts, dont environ 9 ha sur le territoire de la commune de Servion. Cette commune a été approchée, afin qu'elle participe à raison de 10% au coût total des travaux, estimés au départ à Fr. 725'000.-- avant subvention cantonale. Le courrier d'accord de la commune de Servion fait partie intégrante du préavis 02/2023.

Crédit – Financement – Amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 200'000.-- TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, ceci aux meilleures conditions du marché.

A la fin des travaux, encaissement d'une subvention estimée à 70% ainsi que d'une participation de la Commune de Servion estimée à 10%.

Amortissement comptable :

S'agissant d'un investissement forestier, il n'est pas concerné par la modification de l'article 17, alinéa 1 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Par souci de cohérence, application de conditions identiques à celles de la phase 1 (préavis 02/2023), soit amortissement calculé sur l'investissement net TTC déterminé à l'issue des travaux, une fois confirmation du montant exact subventionné, et comptabilisé par annuités égales sur une durée de 30 ans maximum.

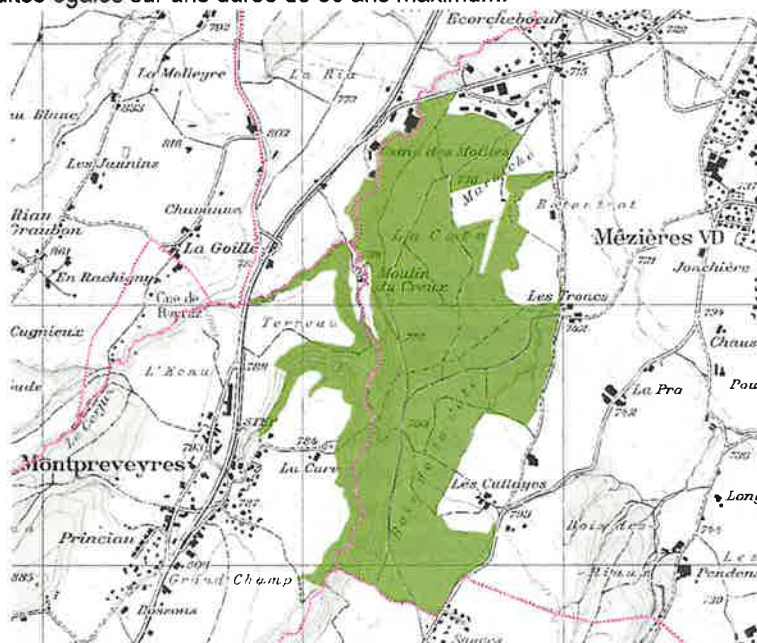


Figure 1: Périmètre du massif du Bois de la Côte

Mesures à réaliser

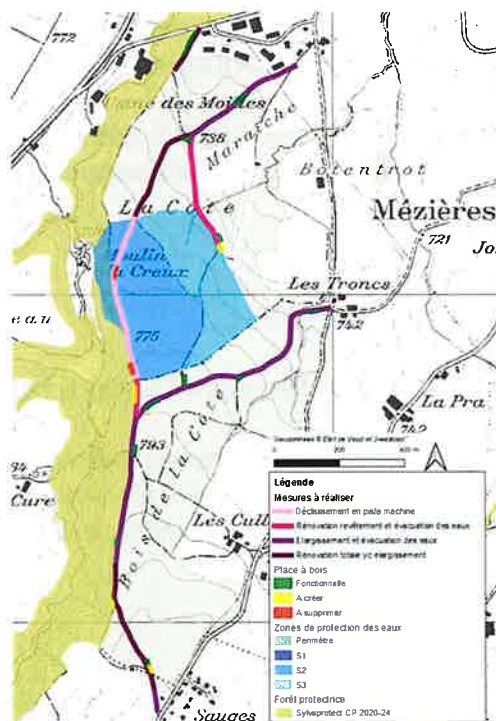


Figure 2: Mesures sur desserte à réaliser

Mesures à réaliser		quant.	Fr./ju	Total Fr.
Déclassement en piste machine (zone S1/2)	m'	500	10	5 000
Barrières physiques, suppression places à bois				
Couche de fermeture à rénover et évacuation des eaux	m'	475	150	71 250
Élargissement (max. 1 m, yc banquettes) et évacuation des eaux	m'	1 650	200	330 000
Rénovation totale avec élargissement	m'	875	250	218 750
Création de places semi-fondées (à tourner / à bois)	m ²	1 250	50	62 500
Prestations d'ingénieur (et pour arrondir)				37 500
TOTAL			Fr.	725 000

Priorisation des travaux de réfection

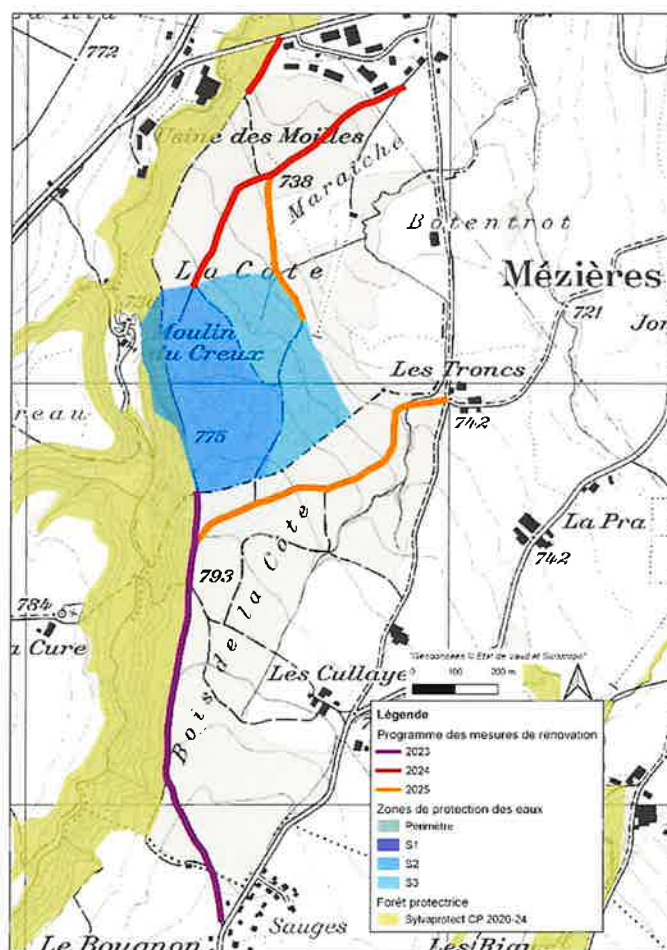


Figure 3: Programme des mesures de rénovation

L'accessibilité demeure garantie durant les travaux, que ce soit depuis l'Ecorcheboeuf ou depuis Les Troncs, respectivement depuis Les Cullaye.

Pour terminer, il est rappelé que le transit de camions ne sera plus possible dans la zone de sources S2 au lieu-dit le Moulin du Creux. En toute logique, ce tronçon sera déclassé en piste pour engins forestiers, et sera donc fermé à toute circulation motorisée et ne subira aucune réfection.

Conclusions

Forts de ce qui précède, nous vous proposons de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 26 mars 2024,
vu le préavis municipal N° 04/2024,
entendu le rapport de la commission ad'hoc
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide


- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux des travaux de réfection de la desserte forestière du Bois de la Côte, étapes 2 et 3 ;**
- **d'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 200 000.-- ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Pierre Jordan et pour la partie financière M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024.